



MODALITÉS ET PROCÉDURE DU REMBOURSEMENT DE LA DOUBLE LICENCE DES NAGEURS LIGÉRIENS

Le Conseil Régional des Pays de la Loire mène depuis 2004 une politique volontariste en direction des publics handicapés, notamment à travers la Charte Régionale des activités sportives pour les publics handicapés. A ce titre, via le Comité Régional de la Natation des Pays de la Loire, elle rembourse la licence FFN des nageurs ayant parallèlement souscrit une licence sportive auprès de la Fédération Française Handisport ou de la Fédération Française du Sport Adapté.

Cette possibilité est ouverte aux nageurs, dirigeants et officiels (fonction d'arbitrage).

Modalités de mise en œuvre :

- 1 – prendre sa licence handisport ou Sport Adapté au sein d'un club affilié à la FFH ou la FFSA,
- 2 – prendre une licence gratuitement auprès d'un club affilié à la FFN (qui peut être le même club), en fournissant ce document et la photocopie de la licence FFH ou FFSA,
- 3 – le club affilié FFN envoie au Comité Régional le formulaire (voir feuille suivante) rempli, accompagné des documents demandés et sa facture de remboursement de la licence, pour la part fédérale (18,25€ en 2009) et la part régionale (12€ en 2009),
- 4 – le Comité Régional rembourse le club affilié FFN, et expédie au Conseil Régional des Pays de la Loire une demande annuelle de couverture au titre de la convention d'objectifs 2009-2012.

plus d'informations ? : s'adresser à François ANCÉ, commission handi-natation, Comité Régional de la Natation des Pays de la Loire ance-ferro@orange.fr



document récapitulatif pour la prise en compte du remboursement de la double licence sportive

personne concernée :

NOM : PRÉNOM :
 adresse :
 C.P. : ville :

(rayer la mention inutile)

club affilié à : [Handisport] [Sport Adapté]	club affilié à la F.F.N. :
.
adresse :	adresse :
C.P. : ville :	C.P. : ville :

licences : NAGEUR CADRE ARBITRAGE *(rayer les mentions inutiles)*

Fédération Française de Natation n°

Fédération Française Handisport n°

Fédération Française du Sport Adapté n°

signature du licencié : date : signature et tampon des 2 clubs :

justificatifs à joindre : photocopie des deux licences. Seule la licence FFN sera remboursée, pour la part fédérale (18,25 € en 2009) et la part régionale (12 € en 2009), directement au club FFN (facture à faire au Comité Régional de la Natation des Pays de la Loire).

Ce document rempli, accompagné des photocopies des deux licences et de la facture du club FFN, est à expédier à :

Comité Régional de la Natation des Pays de la Loire
 commission handi-natation
 13, rue Gustave Eiffel 44300 - NANTES